



RCS : GRASSE

Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

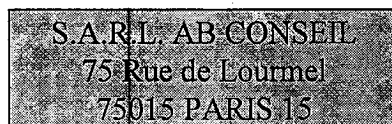
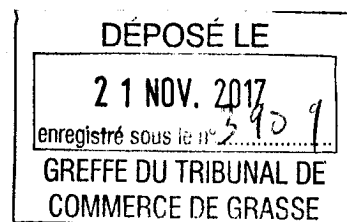
Numéro de gestion : 2017 B 00623

Numéro SIREN : 380 794 214

Nom ou dénomination : A B CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2017 sous le numéro de dépôt 3909

Didier QUOIBION
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI
1 Place Froissart
59300 VALENCIENNES
Tel. : 03 27 36 02 44



Rapport
du
Commissaire aux Comptes
à
l'Assemblée Générale

Transformation en Société par Actions Simplifiée

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article L 224-43 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis le date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles

utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Valenciennes, le 31 Décembre 2016

Le Commissaire aux comptes
Didier QUOIBION

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Q' followed by a horizontal line and a small loop.